



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mercredi 30 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	24 Novembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	28
<i>Nombre de pouvoir</i>	9
<i>Nombre de votants</i>	37
<i>Suffrage exprimé</i>	37

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL - Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Matie Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO – Patrick DALLEAU – Jean Luc JULIE –

ETAIENT REPRESENTES :

Ridwane ISSA représenté par Anne CHANE KAYE BONE
Patrice BOULEVART représenté par Jean Louis VITAL
Fara ARMOUGOM représentée par Augustin CAZAL
Patrice ELLAMA représenté par Jean François CATAN
Christelle HOAREAU représentée par Bruno ROBERT
Ruddy VOULAMA représenté par Vincent TERGEMINA
Angélique PEDRE représentée par Sylvie PAYET
Philippe LE CONSTANT représenté par Jean Luc JULIE
Valérie DIJOUX représentée par Patrick DALLEAU

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20221213-DEL110112022-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2022

ETAIENT ABSENTS :

Alicia HAYANO - Hans DIJOUX

RETARD :


Arrivée de Mme Odile DAMOUR à 18 h 55 au rapport N° 103 – 11 - 2022

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Marie Michèle MARIAYE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (28 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 28 sur 39

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
	 <i>Marie Michèle MARIAYE</i>

Objet : **Création d'emplois permanents.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur le rapport du Maire**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU l'avis Favorable de la commission des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines,

Considérant le rapport N° 110 – 11 - 2022 de Monsieur le Maire ;

Considérant que conformément à l'Article L313-1 du Code général de la fonction publique du 1er mars 2022, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que dans le cadre d'une déclaration de vacance d'emplois, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'Article L332-8 du Code général de la fonction publique du 1er mars 2022.

Considérant qu'en actant ces **26** créations d'emplois permanents, le tableau des emplois permanents de la collectivité recensera **1127** emplois permanents dont **75** emplois permanents vacants.

Considérant que les crédits nécessaires à chaque emploi doivent être inscrits budgétairement,

Considérant que le tableau des emplois permanents et le tableau des effectifs de la commune de Saint-Benoît seront modifiés à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, soit **ce jour**,

Considérant que la délibération fixant le tableau des emplois permanents de la commune de Saint-Benoît sera modifiée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, soit **ce jour**,

APRES AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE

Nombre de votant :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstentions :	0

Article 1 la création, à compter de ce jour de 26 emplois permanents présentés en ANNEXE I ;

Article 2 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Marie Michèle MARIAYE</i>

Objet : Création d'emplois permanents.

Présenté à l'assemblée délibérante ce jour pour mise à jour, le rapport concernant la modification du tableau des emplois permanents recense **1101** emplois permanents dont **62** vacants.

Toutefois, afin de garantir l'évolution de l'administration municipale avec une meilleure organisation des services municipaux, de permettre des reclassements et du recrutement en externe, il est nécessaire de faire évoluer le tableau des emplois permanents.

Pour ce faire, **je vous propose** la création, **à compter de ce jour** de **26** emplois permanents présentés en ANNEXE I de ce présent rapport.

*Je vous prie d'en délibérer.
Le Maire*

ANNEXE I

<i>Nombres Emplois</i>	<i>Libellé Emplois*</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Filière</i>	<i>Cadre d'emplois</i>	<i>Grade</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Quotité en heure</i>
1	Policier municipal	C ou équivalent	Police municipale	Agents de police municipale	Brigadier chef principal	Temps complet	35h
2	Policier municipal	C ou équivalent	Police municipale	Agents de police municipale	Gardien brigadier	Temps complet	35h
1	Agent de Bibliothèque	C ou équivalent	Culturelle	Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine	Temps complet	35h
1	Agent de médiation sécurité	C ou équivalent	Technique	Adjoints technique	Adjoint technique	Temps complet	35h
1	Assistant/e administratif/ve et financier/ère	C ou équivalent	Administrative	Adjoints administratif	Adjoint administratif	Temps complet	35h
1	Animateur/trice-Référent/e technique	C ou équivalent	Animation	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	Temps complet	35h
4	Agent Local Médiation Sociale (ALMS)	C ou équivalent	Technique	Adjoints technique	Adjoint technique	Temps complet	35h
3	Agent de Maintenance Logistique	C ou équivalent	Technique	Adjoints technique	Adjoint technique	Temps complet	35h
1	Chef d'équipe de maintenance logistique	C ou équivalent	Technique	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	Temps complet	35h
1	Technicien Voirie Aménagement Urbain	C ou équivalent	Technique	Adjoints technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	35h
1	Responsable de l'entretien des équipements des espaces publics	B ou équivalent	Technicien	Techniciens	Technicien	Temps complet	35h
1	Correspondant administratif/ve et financier/ère	C ou équivalent	Administrative	Adjoints administratif	Adjoint administratif	Temps complet	35h
1	Ouvrier polyvalent	C ou équivalent	Technique	Adjoints technique	Adjoint technique	Temps complet	35h
1	Chef d'équipe désherbeur thermique	C ou équivalent	Technique	Adjoints technique	Adjoint technique	Temps complet	35h
1	Agent d'accueil	C ou équivalent	Administrative	Adjoints administratif	administratif	complet	35h

					principal de 2ème classe		
1	Officier de l'état-civil et Gestionnaire des titres nationaux sécurisés	C ou équivalent	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	35h
1	Chargé(e) de mission Préfiguration Centre social	A ou équivalent	Administrative	Attachés	Attaché	Temps complet	35h
1	Directeur/trice des accueils collectifs de mineur (ACM) - Périscolaire - Mercredi jeunesse	B ou équivalent	Animation	Animateurs	Animateur	Temps non complet	30h
1	Animateur/trice des accueils collectifs de mineur (ACM) - Périscolaire - Mercredi jeunesse	C ou équivalent	Animation	CE des Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Temps non complet	30h
1	Auxiliaire de puériculture	B ou équivalent	Médico-sociale	CE des Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Temps complet	35h